

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trente du mois de janvier à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune
L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept de mars à dix-neuf heures, le conseil municipal de cette commune
régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville
l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle THUE ET MUE.

En exercice : 70

Date de convocation : 21/03/2019

Présents : Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Didier LHERMITE, Agnès SOLT, Michel ANNE, Nadine PATRY, François THORETTON, Cécile LEMARCHAND, Patrice PIARD, Sarah IUNG, Olivier DEROUAULT, Laurence TROLET, Jean-Louis DANOIS, Jean-Jacques FABRE, Cécile PARENT, Eric DENIS, Nelly LAVILLE, Patrice KARCHER, Pascal SERON, Bruno RENAUDE, Jocelyne COUE DA SILVA, Jean-Yves BINET, Christian GADOIS, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Yannick MARAIS, Wilfried KOPEC, Sébastien DEBIEU, Murielle GAGER, Marc LEBREC, Guy CHARPENTIER, Eric GUEROULT, François TOUYON, Serge CALMELS, Florence GIDON, Benoît VICTOR

Avait donné pouvoir : Marie THEAULT à Lalia LESAGE, Carole CONNAN à Florence GIDON

Absents : Alexandra HAUZAY, Nadège EVE, Suzie PARIS, Marine PUPIN, Gérard ROULLIER, Erika DELSAHUT, Laëtitia MAIGNAN, Matthieu PLUVIAUD, Fabien LE BOYER, Céline BREARD, Françoise PHILIPPE, Sarah RENAULT, Thierry LAMACHE, Mireille VIEL, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Nadine BISSON, David CORROLER, Christian DESCAMPS, Hervé LEFEVRE, Marc LEMONNIER, Claude MARIE, Marie-Pierre MOUCHEL, Alain SABRIE, Erick BLANDIN, Flavie LEVEQUE, Nathalie LORILLU, Alain TRIBOULET, Luc PRUNIER, Morgan BUET, Cyril AUBERT-GEOFFROY

Secrétaire de séance : François TOUYON

Le conseil municipal adopte le compte rendu du conseil municipal du 30 janvier 2019 à l'unanimité.

I/ COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES

Rapporteur : Cécile PARENT, adjointe en charge de l'administration générale

DECISIONS DU MAIRE :

Le maire a pris les décisions suivantes :

DATE	N° ARRETE	OBJET
13 décembre 2018	2018-106	L'entreprise EQUIP AVENUE est retenue pour l'achat de quatre corbeilles tulipe à fixer au sol pour la commune de Thue-et-Mue pour un montant de 1 390,80 € TTC
14 décembre 2018	2018-107	L'entreprise DECLIC est retenue pour l'achat d'un abribus à Sainte-Croix-Grand-Tonne pour un montant de de 4 494 € TTC.
14 décembre 2018	2018-108	L'entreprise GLOBAL RENOVATIONS est retenue pour les travaux préalables à l'implantation d'un abribus à Sainte Croix Grand Tonneau pour un montant de 2 569,32 € TTC
14 décembre 2018	2018-109	L'entreprise SPORT & DEVELOPPEMENT URBAIN (SDU) est retenue pour la fourniture d'un jeu à ressort ourson 3 places, un jeu ressort destrier et un parcours d'équilibre pour la commune de Thue-et-Mue pour un montant de 6 083,43 € TTC.
14 décembre 2018	2018-110	L'entreprise SPORT & DEVELOPPEMENT URBAIN (SDU) est retenue pour la fourniture d'un jeu ressort BT pour la commune de Thue-et-Mue pour un montant de 1 309.31 € TTC.

14 décembre 2018	2018-111	L'entreprise SPORT & DEVELOPPEMENT URBAIN (SDU) est retenue pour les travaux préalables à l'installation des jeux extérieurs pour la commune de Thue-et-Mue pour un montant de 29 955,65 € TTC.
19 décembre 2018	2018-112	L'entreprise CLOSYSTEM est retenue pour les travaux de clôture le long de la salle Victor LORIER située sur la commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse pour un montant de 2 473,20 € TTC.
19 décembre 2018	2018-113	L'entreprise SDEC ENERGIE est retenue pour les travaux d'implantation de panneaux à messages variables pour les communes déléguées suivantes : <ul style="list-style-type: none"> • BROUAY contribution de Thue et Mue : 4 478,98 € • CHEUX contribution de Thue et Mue : 4 353,31 € • LE MESNIL PATRY contribution de Thue et Mue : 4 322,24 € • PUTOT EN BESSIN contribution de Thue et Mue : 6 764,98 € • SAINTE CROIX GRAND TONNE contribution de Thue et Mue : 6 010,27
2 janvier 2019	2019-01	L'entreprise ATELIER DU MARCHE est retenue pour effectuer une étude de faisabilité de la rénovation de la salle Victor LORIER située sur la commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse pour un montant de 2 400,00 € TTC.
18 janvier 2019	2019-02	L'entreprise ACTITMAC est retenue pour l'achat d'un serveur pour la commune Thue et Mue pour un montant de 24 502,27 € TTC.
18 janvier 2019	2019-03	Les chèques de libéralités établis au profit de la commune émis par : <ul style="list-style-type: none"> - Maurice ROGER : 30,00 € - Olivier DEROUAULT : 30,00 € - Jean-Louis DANOIS : 30,00 € - Michel OZOUF : 30,00 € - Jacques GENDREL : 30,00 € - Christian LE GUEHENNEC : 30,00 € - Patrick BAZIN : 30,00 € Sont acceptés et seront versés à la Trésorerie de Caen-Orne et Odon.
24 janvier 2019	2019-04	Autorisation d'emprunt des chemins ruraux de Thue-et-Mue le 17 mars 2019 pour une randonnée VTT « La rando qui Thue ».
21 janvier 2019	2019-05	L'entreprise DALMONT est retenue pour la réalisation des travaux de réparation des toilettes publiques de la plac des Canadiens située sur la commune déléguée de Bretteville l'Orgueilleuse pour un montant de 1 791,00 € TTC.
23 janvier 2019	2019-06	L'entreprise SAS BERTRAND QUESNOT est retenue pour la réalisation de travaux de prolongement de l'arrivée de gaz à la salle des fêtes située sur la commune déléguée Le Mesnil Patry pour un montant de 2 607,77 € TTC.

31 janvier 2019	2019-07	L'indemnisation, proposée par AXA Assurances, de 8 316 €, concernant le sinistre du 04 septembre 2018 sur le lavoir de la commune déléguée de Cheux à la suite d'un choc de véhicule, est acceptée.
13 février 2019	2019-08	L'entreprise CONRAUD DOYE est retenue pour la restauration côté Nord, Est et Sud, du soubassement de l'église située sur la commune déléguée de Cheux pour un montant de 14 354,40 € € TTC.

Pour information, ces arrêtés sont disponibles et consultables au siège de la commune nouvelle de Thue-et-Mue. Le maire rend ainsi compte de ses décisions.

III/ COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

SECTION	Dépenses réalisées sur 2018	Recettes réalisées sur 2018	Solde année 2018
Investissement	1 192 547,73 €	2 163 596,78 €	971 049,05 €
Fonctionnement	3 586 653,64 €	4 055 153,01 €	468 499,37 €
	4 779 201,37 €	6 218 749,79 €	1 439 548,42 €

Les résultats du compte de gestion 2018 du budget principal de Thue et Mue sont identiques à ceux du compte administratif 2018.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté du compte de gestion du budget principal de Thue-et-Mue,
Considérant que les recettes et les dépenses du compte de gestion 2018 sont conformes au compte administratif 2018,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2018 du budget principal, comme suit :

En section de fonctionnement :

- en dépenses : 3 586 653,64 euros
- en recettes : 4 055 153,01 euros

En section d'investissement :

- en dépenses : 1 192 547,73 euros
- en recettes : 2 163 596,78 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

III/ COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

SECTION	Dépenses réalisées sur 2018	Recettes réalisées sur 2018	Solde année 2018
Investissement		1 600 702,23 €	1 600 702,23 €
Fonctionnement	1 625 707,11 €	63 672,32 €	- 1 562 034,79 €
	1 625 707,11 €	1 664 374,55 €	38 667,44 €

Les résultats du compte de gestion 2018 du budget annexe Cœur de Bourg sont identiques à ceux du compte administratif 2018.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté du compte de gestion du budget annexe Cœur de Bourg de Thue-et-Mue,

Considérant que les recettes et les dépenses du compte de gestion 2018 sont conformes au compte administratif 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2018 du budget annexe Cœur de Bourg, comme suit :

En section de fonctionnement :

- en dépenses : 1 625 707,11 euros

- en recettes : 63 672,32 euros

En section d'investissement :

- en dépenses : 0 euro

- en recettes : 1 600 702,23 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

IV/ COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE COMMERCES

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

SECTION	Dépenses réalisées sur 2018	Recettes réalisées sur 2018	Solde année 2018
Investissement	10 934,29 €	14 904,51 €	3 970,22 €
Fonctionnement	1 858,83 €	26 939,38 €	25 080,55 €
	12 793,12 €	41 843,89 €	29 050,77 €

Les résultats du compte de gestion 2018 du budget annexe Commerces sont identiques à ceux du compte administratif 2018.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté du compte de gestion du budget annexe Commerces de Thue-et-Mue,
Considérant que les recettes et les dépenses du compte de gestion 2018 sont conformes
au compte administratif 2018

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2018 du budget annexe Commerce, comme suit :

En section de fonctionnement :

- en dépenses : 1 858,83 euros
- en recettes : 26 939,38 euros

En section d'investissement :

- en dépenses : 10 934,29 euros
- en recettes : 14 904,51 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

V/ COMPTE DE GESTION 2018 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

SECTION	Dépenses réalisées sur 2018	Recettes réalisées sur 2018	Solde année 2018
Investissement	28 138,76 €	13 393,07 €	- 14 745,69 €
Fonctionnement	20 157,67 €	33 582,68 €	13 425,01 €
	48 296,43 €	46 975,75 €	- 1 320,68 €

Les résultats du compte de gestion 2018 du budget annexe Maison de Santé sont identiques à ceux du compte administratif 2018.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté du compte de gestion du budget annexe Maison de santé de Thue-et-Mue,
Considérant que les recettes et les dépenses du compte de gestion sont conformes au compte administratif,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le compte de gestion 2018 du budget annexe Maison de santé, comme suit :

En section de fonctionnement :

- en dépenses : 20 157,67 euros
- en recettes : 33 582,68 euros

En section d'investissement :

- en dépenses : 28 138,76 euros
- en recettes : 13 393,07 euros

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

VI/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE
Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

L'adjoint au maire présente et explique les différents éléments du compte administratif 2018 de Thue et Mue :

A.- Section de fonctionnement

SECTION FONCTIONNEMENT - DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	615 817,09	531 138,69	48 437,71		36 240,69
012	Charges de personnel et frais assimilé	845 095,00	710 082,79	75 912,16		59 100,05
014	Atténuations de produits	4 608,00				4 608,00
65	Autres charges de gestion courante	1 771 207,00	1 755 016,99			16 190,01
Total des dépenses de gestion courante		3 236 727,09	2 996 238,47	124 349,87	0,00	116 138,75
66	Charges financières	66 969,00	35 160,60	25 737,30		6 071,10
67	Charges exceptionnelles	691 199,00	785,00			690 414,00
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires					
022	Dépenses imprévues	97 913,06				
Total des dépenses réelles de fonct.		4 092 808,15	3 032 184,07	150 087,17	0,00	812 623,85
023 (2)	Virement à la section d'investissement	796 355,00				
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (2)	244 000,00	404 382,40			-160 382,40
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct					
Total des dépenses d'ordre de fonct.		1 040 355,00	404 382,40	0,00	0,00	-160 382,40
TOTAL		5 133 163,15	3 436 566,47	150 087,17	0,00	652 241,45
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) 0,00				

SECTION FONCTIONNEMENT - RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	42 600,00	8 289,05			34 310,95
70	Produits des services, domaine et vent	107 158,00	126 924,31	21 154,39		-40 920,70
73	Impôts et taxes	2 366 474,00	2 433 803,62			-67 329,62
74	Dotations, subventions et participations	1 102 129,00	1 119 130,60			-17 001,60
75	Autres produits de gestion courante	155 000,00	146 225,57	16 731,72		-7 957,29
Total des recettes de gestion courante		3 773 361,00	3 834 373,15	37 886,11	0,00	-98 898,26
76	Produits financiers	400,00	343,50			56,50
77	Produits exceptionnels	12 776,00	180 702,94			-167 926,94
78 (1)	Reprises provisions semi-budgétaires					
Total des recettes réelles de fonct.		3 786 537,00	4 015 419,59	37 886,11	0,00	-266 768,70
042 (2)	Opé. ordre transfert entre sections (2)	1 848,00	1 847,31			0,69
043 (2)	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(2)					
Total des recettes d'ordre de fonct.		1 848,00	1 847,31	0,00	0,00	0,69
TOTAL		3 788 385,00	4 017 266,90	37 886,11	0,00	-266 768,01
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) 1 344 778,15				

En dépenses :**Chapitre 011 : charges à caractère général**

Réalisé 579 576,40 € pour une budgétisation de 615 817,09 €

Les principaux postes de dépenses sont pour ce chapitre :

- Les frais d'énergie – électricité pour 64 939,42 €
- L'entretien des bâtiments publics pour 53 637,98 €
- Les divers contrats de maintenance pour 43 616,21 €
- Les assurances multirisques et automobiles pour 31 914,66 €
- Les manifestations fêtes et cérémonies pour un total de 59 765,45 €
- Les publications catalogues et imprimés pour un total de 13 197,24 €
- Les frais de télécommunications pour 20 714,63 €
- Les taxes foncières d'un montant de 22 069,00 €

Chapitre 012 : charges de personnel

Réalisé 785 994,95 € pour une budgétisation de 845 095 €

Ce chapitre comprend toutes les dépenses liées aux salaires et à la gestion du personnel, conformément aux décisions prises dans ce domaine par le conseil municipal ainsi que les mises à disposition avec Caen la Mer et le SEEJ.

Chapitre 65 : autres charges de gestion courante

Réalisé 1 755 016,99 € pour une budgétisation de 1 771 207 €

Les dépenses de ce chapitre concernent :

- Les contributions notamment celle versée au SIVOM Education Enfance Jeunesse pour 1 395 554,92 euros
- Les indemnités et charges des élus pour un total de 247 923,51 €
- Les contributions au SDEC pour l'éclairage public ornemental et au SIVOS de Tilly sur Seulles pour 11 495,95 €
- Les subventions versées aux associations dont le budget était de 101 400 €

Chapitre 66 : charges d'intérêts d'emprunts

Réalisé 60 897,90 € pour une budgétisation de 66 969 €

Ce sont les charges d'intérêts d'emprunt et également les intérêts courus non échus dont le calcul est devenu obligatoire pour la commune nouvelle.

Chapitre 67 : charges exceptionnelles

Une réalisation de 785 € correspondant à des annulations de mandats. La budgétisation était de 691 199 €.

Chapitre 042 : opérations d'ordre - dotation aux amortissements

Ce chapitre reprend les dotations aux amortissements des immobilisations pour un montant de 241 893,40 €. Les articles 6761 et 675 représentent les valeurs comptables des immobilisations vendues pour 162 489 €

En recettes :**Chapitre 70 : produits de services**

Réalisé 148 078,70 € pour une budgétisation de 107 158 €

Ce chapitre concerne les ventes de concessions de cimetière, les conventions de mises à disposition de personnel

- Rosel : 7 985,12 €,
- le SEEJ : 42 460,03 €,
- la communauté de commune Caen la Mer, charge de personnel et locaux : 81 785,72 €
- les charges sur les loyers. : 1 492,83 €

Chapitre 73 : impôts et taxes

Réalisé 2 433 803,62 € pour une budgétisation de 2 366 474 €

Ce chapitre retrace les recettes de la commune provenant de divers impôts et taxes :

- Les plus importantes sont les taxes foncières et d'habitation d'un montant de 1 675 239 €
- L'attribution de compensation de Caen la Mer pour 305 813,31,31 €
- La dotation de solidarité versée par Caen la Mer d'un montant de 45 683 €
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources instaurée suite à la réforme de la taxe professionnelle pour un montant de 15 740 €
- Le fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales pour 104 154 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité reversée par le SDEC ENERGIE, soit 33 863,89 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation pour un montant de 231 440,42 €
- La taxe sur les terrains agricoles devenus constructibles pour un total de 19 785 €

Chapitre 74 : dotations et participations :

Réalisé 1 119 130,60 € pour une budgétisation de 1 102 129 €

Ce chapitre concerne les dotations et les allocations de compensation versées par l'Etat.

- La dotation forfaitaire est la plus importante soit 605 354 €
- Les dotations de solidarité et de péréquation pour un total de 447 775 €
- Le FCTVA sur les travaux des bâtiments publics relevant du fonctionnement de 13 050 €

Chapitre 75 : autres produits de gestion courante

Réalisé 162 957,29 € pour une budgétisation de 155 000 €

Les revenus d'immeubles constitués essentiellement par les locations de logements et de bâtiments administratifs comme la brigade de gendarmerie de Bretteville l'Orgueilleuse ainsi que les locations de salles des fêtes.

Chapitre 76 : produits financiers

Réalisé 343,50 € pour une budgétisation de 400 €

Ils correspondent à des intérêts produits par 1145 parts sociales détenus à la Caisse d'Épargne.

Chapitre 77 : produits exceptionnels

Réalisé 180 702,94 € pour une budgétisation de 12 776 €

La principale recette de ce chapitre pour 162 489 € résulte de la vente des biens :

Ancien bâtiment de l'agence postale à Cheux.

Le bien sans maître à Brouay

Une bande de terrain à Bretteville l'Orgueilleuse.

Les autres recettes provenant de ce chapitre sont très variables. Elles sont souvent liées à des remboursements d'avoir par les entreprises ou de sinistres par les assurances.

Chapitre 013 : atténuation de charges

Réalisé 8 289,05 € pour une budgétisation de 42 600 €. Ce sont les remboursements des indemnités journalières du personnel en arrêt maladie ou d'accident.

B.- Section d'investissement

Les dépenses d'investissement s'élèvent à 1 192 547,73 € et se décomptent en 791 295,76 € de dépenses par opération et 401 251,97 € de dépenses non individualisées.

DEPENSES PAR OPERATION

N°	LIBELLE	BUDGET 2018	REALISATION
118	Place des Canadiens	128 684 €	26 116,70 €
120	Aménagement Bretteville l'Orgueilleuse	227 053 €	69 911,34 €
121	Maison de services publics	1 500 000 €	49 670,40 €
201	Salle des fêtes & chauffage Brouay	410 338 €	380 414,19 €
202	Aménagement de Brouay	14 000 €	6 049,20 €
301	Aménagement de Cheux	240 948 €	103 271,38 €
401	Aménagement de Le Mesnil Patry	17 990 €	6 048,00 €
402	Aménagement ancienne mairie Le Mesnil Patry	108 083 €	39 868,44 €
501	Aménagement Putot en Bessin	33 161 €	24 755,31 €
601	Aménagement Sainte Croix Grand Tonne	16 900 €	1 268,40 €
701	Eglises	36 720 €	7 756,80 €
702	Administration générale	160 257 €	21 570,55 €
703	Services techniques	61 732 €	28 935,82 €
704	Communication	35 000 €	9 120,00 €
705	Programmation Studio	3 000 €	- €
706	Informatisation des bibliothèques	10 000 €	- €
707	Téléphonie et Internet réseaux	21 000 €	- €
801	AD'AP	280 000 €	2 070,00 €
802	Elaboration projet de territoire	20 000 €	1 185,60 €
803	Salles des fêtes	24 200 €	13 283,63 €
804	Jeux publics	40 000 €	- €
805	75ème anniversaire du débarquement	25 000 €	
	TOTAL OPERATIONS INDIVIDUALISEES	3 414 066 €	791 295,76 €

Les dépenses individualisées par opération :**Opération 118 : Place des Canadiens**

Réalisé 26 116 € pour une budgétisation de 128 684 €.

L'aménagement du parc de la salle du Studio et celui de la place des Canadiens constituent cette opération.

Opération 120 : Aménagement de Bretteville l'Orgueilleuse

Réalisé 69 911,34 € pour une budgétisation de 227 053 €

Plusieurs types de travaux relèvent de cette opération comme par exemple la fin du marché de l'extension de la salle Victor Lorier, avec une création de l'espace de stockage et la rénovation des vestiaires de tennis

Opération 121 : La maison de services publics

Réalisé 49 670,40 € pour une budgétisation de 1 500 000 €. Le montant payé en 2018 correspond aux études réalisées.

Opération 201 : Salle des fêtes et chauffage de Brouay

Réalisé 380 414,19 € pour une budgétisation de 410 338 €. La salle des fêtes est désormais livrée.

Opération 202 : Aménagement de Brouay

Réalisé 6 049,20 € pour une budgétisation de 14 000 €. La somme correspondant aux travaux réalisés à la mairie.

Opération 301 : Aménagement Cheux

Réalisé 103 271 € pour une budgétisation de 240 948 €.

Cette opération concerne notamment :

- Le déplacement du monument aux Morts
- Le City stade

Opération 401 : Aménagement Le Mesnil Patry

Réalisé 6 048 € pour une budgétisation de 17 990 €.

L'essentiel correspond à des travaux de protection contre les volatiles à l'église et à un plan topographique

Opération 402 : Aménagement ancienne mairie de Le Mesnil Patry

Réalisé 39 868,44 € pour une budgétisation de 108 083 €.

Cette opération correspond à l'aménagement de l'ancienne mairie en logement. Il sera livré en 2019.

Opération 501 : Aménagement Putot en Bessin

Réalisé 24 155,31 € pour une budgétisation de 33 161 €.

Travaux divers de mise en sécurité, clôture et achat d'une table pique-nique

Opération 601 : Aménagement Sainte-Croix-Grand-Tonne

Réalisé 1 268,40 € pour une budgétisation de 16 900 €.

Ce sont des travaux de création d'espaces enrobés.

Opération 701 : Eglises

Réalisé 7 756,80 € pour une budgétisation de 36 720 €.

Travaux de réparation et de mise en sécurité.

Opération 702 : Administration générale

Réalisé 21 570,55 € pour une budgétisation de 160 257 €.

- Achat d'ordinateurs et de licences
- Fin des travaux d'aménagement du siège
- Travaux à la mairie de Cheux pour accueillir l'agence postale

Opération 703 : Services techniques

Réalisé 28 935,82 € pour une budgétisation de 71 732 €.

Cette somme correspond à l'achat d'un Kangoo électrique, d'un bungalow à Cheux et d'outillage divers

Opération 704 : Communication

Réalisé 9 120 € pour une budgétisation de 35 000 €

Création d'un site internet Thue et Mue

Opération 705 : Programmation Studio

Il n'y a eu qu'un engagement qui sera payé en 2019

Opération 706 : Informatisation des bibliothèques

Cette opération ne se réalisera pas puisqu'il est prévu que la commune adhère au système informatique de Caen la Mer.

Opération 707 : Téléphonie Internet et réseaux

Le nouveau système téléphonique a été engagé en 2018 et est actuellement en cours de déploiement. Les sommes seront payées en 2019.

Opération 801 : AD'AP

Réalisé 2 070 € pour une budgétisation de 280 000 €

Ces travaux concernent l'accessibilité dans les cimetières de Thue et Mue, qui ont commencé en 2019.

Opération 802 : Elaboration du projet de territoire

Réalisé 1 185,60 € pour une budgétisation de 20 000 €

Cette somme correspond aux premiers honoraires du cabinet Soëte et conseils qui a été désigné pour effectuer un diagnostic sur le territoire de Thue et Mue dont le travail a été présenté au conseil le 30 janvier 2019.

Opération 803 : Salle des fêtes

Réalisé 13 283,63 € pour une budgétisation de 24 200 €

Divers achats de matériels pour les salles des fêtes de Thue et Mue, tels des défibrillateurs, des stores et des tables

Opération 804 : Jeux publics

Une budgétisation de 40 000 € pour remplacer les jeux publics destinés aux enfants dans les communes déléguées. Des engagements ont été signés fin 2018.

Opération 805 : 75^{ème} anniversaire du débarquement

Une prévision de 25 000 € pour le 75^{ème} anniversaire du débarquement

Les dépenses non individualisées : 401 251,97 € correspondent notamment :

- Au remboursement en capital de la dette pour 233 580,03 €
- Aux fonds de concours versés à la communauté urbaine Caen la Mer et au SEEJ pour 87 037,78 €
- Aux opérations patrimoniales pour 35 827,99 €

En recettes :

Les recettes d'investissement s'élèvent à 2 163 596,78 €

Chapitre 13 : subventions d'investissement

Réalisé 289 547,32 € pour une budgétisation de 1 266 206 €.

Ces subventions sont d'origines diverses :

- Le Conseil départemental qui a versé un acompte sur une subvention pour les travaux de la salle des fêtes de Brouay de 45 080 € et pour les travaux d'urgence sur l'église à Sainte Croix Grand Tonne de 7 455 €
- L'ONAC pour le monument aux Morts à Cheux : 323 €
- Le SDEC suite à l'achat du kangoo électrique a versé une subvention de 2 000 €
- L'Agence de l'Eau pour du matériel de désherbage alternatif : 4202 €
- L'Etat pour 229 890,03 €, dans le cadre de la dotation d'équipement des territoires ruraux (DETR) a versé
 - Un deuxième acompte pour les travaux de la place des Canadiens à Bretteville l'Orgueilleuse : 200 000 €
 - Un troisième acompte pour la construction de l'atelier technique municipal à Bretteville l'Orgueilleuse : 13 103,50
 - Le solde pour l'aménagement des bureaux au rez-de-chaussée du siège de Thue et Mue : 16 786,53 €.

Chapitre 10 : dotations de fonds divers

Réalisé 1 433 839 € pour une budgétisation de 1 758 827,61 €.

Cette somme correspond aux FCTVA pour 454 443 €, à la taxe d'aménagement pour 162 516 € et l'excédent de fonctionnement pour couvrir les restes à réaliser de 2017 d'un montant de 816 979 ,61 €

Chapitre 040 : opérations d'ordre de transferts entre section

Réalisé 404 382,40 € pour une budgétisation de 244 000 €.

Ce chapitre est constitué des amortissements des immobilisations pour une somme de 241 893,40 € et des écritures de sorties d'inventaire liées à des cessions pour un montant de de 162 489 €

Chapitre 041 : opérations d'ordre patrimoniales

Réalisé 35 827,99€ pour une budgétisation de 51 667 €.

Ce chapitre correspond à l'intégration des frais d'études qui ont été suivis de travaux 9 827,99 € et à la sortie du terrain sur lequel le BEJ du SEEJ a été construit pour un montant évalué à 26 000 €

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté du compte administratif 2018 du budget principal de Thue-et-Mue,
Considérant que le rapport n'appelle aucune observation
En l'absence du maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VOTER** le compte administratif 2018 du budget principal, comme suit :

Résultats de l'exercice 2018

- Section fonctionnement : 468 499,37 €
- Section d'investissement : 971 049,05 €

Résultats de clôture :

- Section fonctionnement : 1 813 277,52 €
- Section d'investissement : 626 252,44 €

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

VII/ AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Section fonctionnement

Résultats relatifs à l'exercice 2018

Dépenses réalisées sur 2018	Recettes réalisées sur 2018	Solde année 2018
3 586 653,64 €	4 055 153,01 €	468 499,37 €

Résultats de clôture fonctionnement 2018

RESULTAT DE CLOTURE 2017	PART AFFECTEE A L'INVEST.	Résultats de l'exercice 2018	RESULTATS DE CLOTURE 2018
2 161 757,76 €	- 816 979,61 €	468 499,37 €	1 813 277,52 €

Section investissement

Résultats relatifs à l'exercice 2018

Dépenses réalisées sur 2018	Recettes réalisées sur 2018	Solde année 2018
1 192 547,73 €	2 163 596,78 €	971 049,05 €

Résultats de clôture investissement 2018

CALCUL DU FINANCEMENT DES RESTES A REALISER 2018 INVESTISSEMENT		
RAR 2018	Recettes	1 678 329,00 €
RAR 2018	Dépenses	2 903 863,00 €
	SOLDE RAR 2018 déficit	- 1 225 534,00 €
	Excédent investissement	626 252,44 €
Besoin pour couvrir RAR 2018		- 599 281,56 €
Résultat CLOTURE fonctionnement		1 813 277,52 €
Solde excédent de fonctionnement à reporter en 2019		1 213 995,96 €

RESULTAT DE CLOTURE 2017	Résultats de l'exercice 2018	RESULTATS DE CLOTURE 2018
- 344 796,61 €	971 049,05 €	626 252,44 €

Le besoin de financement pour les restes à réaliser 2018 s'élève donc à une somme de 1 225 534 € dont est déduit l'excédent en investissement d'un montant de 626 252,44 €, ramenant ainsi le besoin de financement à 599 281,56 € qui sera prélevé sur l'excédent de fonctionnement de 1 813 277,52 €, lequel affichera un solde excédentaire de 1 213 995,96 €.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le rapport n'appelle aucune observation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2018 du budget principal comme suit :

- Affectation du résultat excédentaire d'investissement de 2018 d'un montant cumulé de 626 252,44€ à l'article 001 recettes « excédent d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 1 813 277,52 € :
 - o En recettes d'investissement 2018 à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 599 281,56 €
 - o En recettes de fonctionnement 2018 à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté » le solde soit 1 213 995,96 € €

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

VII/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Il est rappelé que tous les budgets annexes de Thue et Mue présentent des montants hors taxes contrairement au budget communal.

A/ Section fonctionnement

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	28 000,00	20 434,06		7 565,94
012	Charges de personnel et frais assimilés				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,82		9,18
Total des dépenses de gestion courante		28 010,00	20 434,88	0,00	7 575,12
66	Charges financières				
67	Charges exceptionnelles				
68 ⁽¹⁾	Dotations provisions semi-budgétaires				
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles de fonct.		28 010,00	20 434,88	0,00	7 575,12
023 ⁽²⁾	Virement à la section d'investissement				
042 ⁽²⁾	Opé. d'ordre transfert entre sections (1 600 702,23	1 600 702,23		
043 ⁽²⁾	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct.	4 570,00	4 570,00		
Total des dépenses d'ordre de fonct.		1 605 272,23	1 605 272,23	0,00	0,00
TOTAL		1 633 282,23	1 625 707,11	0,00	7 575,12
Pour information ⁽³⁾					
D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00			

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et ven	56 700,00	56 250,00		450,00
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participation	60 500,00	2 851,00		57 649,00
75	Autres produits de gestion courante		1,32		-1,32
Total des recettes de gestion courante		117 200,00	59 102,32	0,00	58 097,68
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	21 614,98			21 614,98
78 ⁽¹⁾	Reprises provisions semi-budgétaires				
Total des recettes réelles de fonct.		138 814,98	59 102,32	0,00	79 712,66
042 ⁽²⁾	Opé. ordre transfert entre sections (2)	500 000,00			500 000,00
043 ⁽²⁾	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(4 570,00	4 570,00		
Total des recettes d'ordre de fonct.		504 570,00	4 570,00	0,00	500 000,00
TOTAL		643 384,98	63 672,32	0,00	579 712,66
Pour information ⁽³⁾					
R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		989 897,25			

Ce budget annexe présente une comptabilité publique spécifique des terrains à aménager.

En conséquence il intègre des mouvements de stocks.

Les dépenses correspondent essentiellement à des paiements de fins de marchés. Il reste encore des subventions à recevoir dont les demandes ont été effectuées mais non reçues. Tous les terrains sont désormais vendus.

B/ Section Investissement

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (af 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
	Total des dépenses d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés				
18	Compte de liaison : affectation (BA, région)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
	Total des dépenses réelles d'invest.	0,00	0,00	0,00	0,00
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections	500 000,00			500 000,00
041	Opérations patrimoniales				
	Total des dépenses d'ordre d'invest.	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
	TOTAL	500 000,00	0,00	0,00	500 000,00
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	1 100 702,23			

RESULTATS DE L'EXERCICE 2018 TEM BA CŒUR DE BOURG

SECTION	Dépenses réalisées sur 2018	Recettes réalisées sur 2018	Solde année 2018
Investissement		1 600 702,23 €	1 600 702,23 €
Fonctionnement	1 625 707,11 €	63 672,32 €	- 1 562 034,79 €
	1 625 707,11 €	1 664 374,55 €	38 667,44 €

RESULTATS DE
CLOTURE

	RESULTAT DE CLOTURE 2017	PART AFFECTEE A L'INVEST.	Résultats de l'exercice 2018	RESULTATS DE CLOTURE 2018
INVESTISSEMENT	- 1 100 702,23 €		1 600 702,23 €	500 000,00 €
FONCTIONNEMENT	989 897,25 €		- 1 562 034,79 €	- 572 137,54 €
TOTAL CUMULE	- 110 804,98 €	- €	38 667,44 €	- 72 137,54 €

La section d'investissement ne retrace que des opérations d'ordre, l'imputation du résultat, le jeu des stocks liés aux travaux et le virement de la section de fonctionnement. Il n'existe pas non plus de restes à réaliser

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté du compte administratif 2018 du budget annexe Cœur de bourg de Thue-et-Mue,
Considérant que le rapport n'appelle aucune observation
En l'absence du maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VOTER** le compte administratif 2018 du budget annexe Cœur de bourg, comme suit :

Résultats de l'exercice 2018

- Section fonctionnement : - 1 562 034,79 €
- Section d'investissement : 1 600 702,23 €

Résultats de clôture :

- Section fonctionnement : - 572 137,54 €
- Section d'investissement : 500 000 €

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

VIII/ AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Il est soumis à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat excédent d'investissement de 2018 d'un montant cumulé de 500 000 € à l'article 001 « excédent d'investissement reporté »
- Affectation du résultat déficitaire de fonctionnement cumulé de 572 137,34€ en dépenses de fonctionnement à l'article 002 « déficit de fonctionnement reporté »

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le rapport n'appelle aucune observation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2018 du budget annexe Cœur de Bourg comme suit :

- Affectation du résultat excédent d'investissement de 2018 d'un montant cumulé de 500 000 € à l'article 001 « excédent d'investissement reporté »
- Affectation du résultat déficitaire de fonctionnement cumulé de 572 137,34€ en dépenses de fonctionnement à l'article 002 « déficit de fonctionnement reporté »

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

IX/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE COMMERCES DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

A/ Section fonctionnement

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	3 500,00			3 500,00
012	Charges de personnel et frais assimilés				
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	10,00	1,96		8,04
Total des dépenses de gestion courante		3 510,00	1,96	0,00	3 508,04
66	Charges financières	1 857,00	1 856,86		0,14
67	Charges exceptionnelles				
68 ⁽¹⁾	Dotations provisions semi-budgétaires				
022	Dépenses imprévues	4 036,93			
Total des dépenses réelles de fonct.		9 403,93	1 858,82	0,00	3 508,18
023 ⁽²⁾	Virement à la section d'investissement	10 435,00			
042 ⁽²⁾	Opé. d'ordre transfert entre sections (500,00	0,01		499,99
043 ⁽²⁾	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct.				
Total des dépenses d'ordre de fonct.		10 935,00	0,01	0,00	499,99
TOTAL		20 338,93	1 858,83	0,00	4 008,17
Pour information					
D 002 Déficit					
de fonctionnement reporté de N-1		0,00			

L'activité de ce budget provient de la location de bâtiments commerciaux.
Les recettes sont essentiellement les loyers et les provisions sur charges.

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et ven	220,00	598,00		-378,00
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participation				
75	Autres produits de gestion courante	17 320,00	26 286,83		-8 966,83
Total des recettes de gestion courante		17 540,00	26 884,83	0,00	-9 344,83
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels		56,00		-56,00
78 ⁽¹⁾	Reprises provisions semi-budgétaires				
Total des recettes réelles de fonct.		17 540,00	26 940,83	0,00	-9 400,83
042 ⁽²⁾	Opé. ordre transfert entre sections (2)				
043 ⁽²⁾	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct.(
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		17 540,00	26 940,83	0,00	-9 400,83
Pour information					
R 002 Excédent					
de fonctionnement reporté de N-1		2 798,93			

B/ Section d'investissement

Les dépenses sont constituées principalement par le remboursement en capital de l'emprunt et par le déficit de 2017.

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	12 955,00	10 934,29		2 020,71
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		12 955,00	10 934,29	0,00	2 020,71
45...	Total des op. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		12 955,00	10 934,29	0,00	2 020,71
040	Op. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		12 955,00	10 934,29	0,00	2 020,71
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		14 904,50			

Quant aux recettes elles proviennent de la capitalisation de l'excédent de fonctionnement de 2017 et des amortissements des immobilisations

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 136)				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	14 904,50	14 904,50		
136	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus	2 020,00			2 020,00
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		16 924,50	14 904,50	0,00	2 020,00
45...	Total des op. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		16 924,50	14 904,50	0,00	2 020,00
021	Virement de la section de fonctionnement	10 435,00			
040	Op. d'ordre de transferts entre sections	500,00	0,01		499,99
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		10 935,00	0,01	0,00	499,99
TOTAL		27 859,50	14 904,51	0,00	2 519,99
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le rapport présenté du compte administratif 2018 du budget annexe Commerces de Thue-et-Mue,
Considérant que le rapport n'appelle aucune observation
En l'absence du maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VOTER** le compte administratif 2018 du budget annexe Commerces, comme suit :

Résultats de l'exercice 2018

- Section fonctionnement : 25 080,55 €
- Section d'investissement : 3 970,22 €

Résultats de clôture :

- Section fonctionnement 30 835,99 €
- Section d'investissement : - 10 934,28 €

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XI AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE COMMERCES DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

- Résultats relatifs à l'exercice 2018
 - **Section fonctionnement :**

Dépenses réalisées sur 2018	Recettes réalisées sur 2018	Solde année 2018
1 858,83 €	26 939,38 €	25 080,55 €

- Résultats de clôture

RESULTAT DE CLOTURE 2017	PART AFFECTEE A L'INVEST.	Résultats de l'exercice 2018	RESULTATS DE CLOTURE 2018
17 703,43 €	- 11 947,99 €	25 080,55 €	30 835,99 €

- Résultats relatifs à l'exercice 2018
 - **Section investissement :**

Dépenses réalisées sur 2018	Recettes réalisées sur 2018	Solde année 2018
10 934,29 €	14 904,51 €	3 970,22 €

RESULTAT DE CLOTURE 2017	PART AFFECTEE A L'INVEST.	Résultats de l'exercice 2018	RESULTATS DE CLOTURE 2018
- 14 904,50 €		3 970,22 €	- 10 934,28 €

L'imputation des résultats est soumise à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes des résultats :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2018 d'un montant cumulé de 10 934,28 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 30 835,99 € :
 - o En recettes d'investissement 2018 à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 10 934,28 €
 - o En recettes de fonctionnement 2018 à l'article 002 « excédent de fonctionnement reporté » le solde soit 19 901,71 €.

XI/ COMPTE ADMINISTRATIF 2018 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

A/ Section fonctionnement

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	19 621,00	12 404,76		7 216,24
012	Charges de personnel et frais assimilés	2 500,00			2 500,00
014	Atténuations de produits				
65	Autres charges de gestion courante	10,00	0,44		9,56
Total des dépenses de gestion courante		22 131,00	12 405,20	0,00	9 725,80
66	Charges financières	7 753,00	7 752,47		0,53
67	Charges exceptionnelles				
68 (1)	Dotations provisions semi-budgétaires				
022	Dépenses imprévues				
Total des dépenses réelles de fonct.		29 884,00	20 157,67	0,00	9 726,33
023 (2)	Virement à la section d'investissement	56 944,93			
042 (2)	Opé. d'ordre transfert entre sections (
043 (2)	Opé. d'ordre intérieur de la sect. fonct				
Total des dépenses d'ordre de fonct.		56 944,93	0,00	0,00	0,00
TOTAL		86 828,93	20 157,67	0,00	9 726,33
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1 (3)		0,00			

L'activité de ce budget provient de la location de locaux médicaux.
Les recettes sont essentiellement les loyers et les provisions sur charges.

B/ Section fonctionnement

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)		Crédits annulés
			Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges				
70	Produits des services, domaine et ven	5 000,00	3 918,88		1 081,12
73	Impôts et taxes				
74	Dotations, subventions et participation	49 977,93			49 977,93
75	Autres produits de gestion courante	24 210,00	22 023,67		2 186,33
Total des recettes de gestion courante		79 187,93	25 942,55	0,00	53 245,38
76	Produits financiers				
77	Produits exceptionnels	7 641,00	7 640,13		0,87
78 ⁽¹⁾	Reprises provisions semi-budgétaires				
Total des recettes réelles de fonct.		86 828,93	33 582,68	0,00	53 246,25
042 ⁽²⁾	Opé. ordre transfert entre sections (2)				
043 ⁽²⁾	Opé. ordre intérieur de la sect. fonct. (
Total des recettes d'ordre de fonct.		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		86 828,93	33 582,68	0,00	53 246,25
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1 ⁽³⁾		0,00			

C/ Section investissement

DEPENSES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
	Total des opérations d'équipement				
Total des dépenses d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves				
13	Subventions d'investissement reçues				
16	Emprunts et dettes assimilés	29 481,00	28 138,76		1 342,24
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances ratt. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
020	Dépenses imprévues				
Total des dépenses financières		29 481,00	28 138,76	0,00	1 342,24
45...	Total des opé. pour le compte de tiers				
Total des dépenses réelles d'invest.		29 481,00	28 138,76	0,00	1 342,24
040	Opé. d'ordre de transfert entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
Total des dépenses d'ordre d'invest.		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		29 481,00	28 138,76	0,00	1 342,24
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		42 432,49			

Les dépenses sont constituées principalement par le remboursement en capital de l'emprunt et par le déficit de 2017.

D/ Section investissement

RECETTES

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks				
13	Subventions d'investissement reçues (sf 138)				
16	Emprunts et dettes assimilés (sf 165)				
20	Immobilisations incorporelles (sf 204)				
204	Subventions d'équipement versées				
21	Immobilisations corporelles				
22	Immobilisations reçues en affectation				
23	Immobilisations en cours				
Total des recettes d'équipement		0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (sf 1068)				
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	13 221,56	13 221,56		
138	Autres subv. d'investissement non transférables				
165	Dépôts et cautionnements reçus	1 747,00	171,51		1 575,49
18	Compte de liaison : affectation (BA, régie)				
26	Participations et créances rait. à des particip.				
27	Autres immobilisations financières				
024	Produits des cessions d'immobilisations				
Total des recettes financières		14 968,56	13 393,07	0,00	1 575,49
45..	Total des op. pour le compte de tiers				
Total des recettes réelles d'invest.		14 968,56	13 393,07	0,00	1 575,49
021	Virement de la section de fonctionnement	56 944,93			
040	Op. d'ordre de transferts entre sections				
041	Opérations patrimoniales				
Total des recettes d'ordre d'invest.		56 944,93	0,00	0,00	0,00
TOTAL		71 913,49	13 393,07	0,00	1 575,49
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1		0,00			

Les recettes proviennent de la capitalisation de l'excédent de fonctionnement de 2017 et des dépôts et cautionnement liés aux loyers.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le rapport présenté du compte administratif 2018 du budget annexe Maison de santé de Thue-et-Mue,

Considérant que le rapport n'appelle aucune observation

En l'absence du maire

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- **DE VOTER** le compte administratif 2018 du budget annexe Maison de santé, comme suit :

Résultats de l'exercice 2018

- Section fonctionnement : 13 425,01 €

- Section d'investissement : - 14 745,69 €

Résultats de clôture :

- Section fonctionnement : 16 171,74 €

- Section d'investissement : - 57 178,18 €

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XII/ AFFECTATION DES RESULTATS 2018 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

- Résultats relatifs à l'exercice 2018
 - Section fonctionnement
- Résultats de clôture

2017	PART AFFECTEE A L'INVEST.	Résultats de l'exercice 2018	RESULTATS DE CLOTURE 2018
13 221,56 €	- 10 474,83 €	13 425,01 €	16 171,74 €

- Résultats relatifs à l'exercice 2018
 - Section investissement

Dépenses réalisées sur 2018	Recettes réalisées sur 2018	Solde année 2018
28 138,76 €	13 393,07 €	- 14 745,69 €

- Résultats de clôture

2017	PART AFFECTEE A L'INVEST.	Résultats de l'exercice 2018	RESULTATS DE CLOTURE 2018
- 42 432,49 €		- 14 745,69 €	- 57 178,18 €

L'imputation des résultats est soumise à l'approbation du conseil municipal les affectations suivantes

Dépenses réalisées sur 2018	Recettes réalisées sur 2018	Solde année 2018
20 157,67 €	33 582,68 €	13 425,01 €

des résultats :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2018 d'un montant cumulé de 57 178,18 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 16 171,74 € :
 - En recettes d'investissement 2018 à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 16 171,74 €

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Considérant que le rapport n'appelle aucune observation

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide

- **D'APPROUVER** l'affectation des résultats 2018 du budget annexe Maison de santé s comme suit :

- Affectation du résultat déficitaire d'investissement de 2018 d'un montant cumulé de 57 178,18 € à l'article 001 « déficit d'investissement reporté »
- Affectation du résultat de fonctionnement cumulé de 16 171,74 € :
 - o En recettes d'investissement 2018 à l'article 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de 16 171,74 €

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XIII/ TAUX D'IMPOSITION DES TAXES LOCALES 2019

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Conformément à la charte fondatrice de la commune nouvelle, il a été décidé en 2017 d'une part, de lisser la convergence des taux sur dix ans, soit jusqu'à la fin du mandat suivant et, d'autre part, de voter le taux moyen pondéré des communes déléguées.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, décide

- **DE NE PAS MODIFIER** les taux d'imposition des taxes directes locales et de les maintenir comme suit :

- o Taxe d'habitation : 14,14%
- o Taxe foncière propriété bâtie : 28,71%
- o Taxe foncière propriété non bâtie : 34,90%

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XIV/ BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

A- Section de fonctionnement

La section de fonctionnement s'équilibre en dépenses et recettes à hauteur de 4 720 867€.

Récapitulatif - section fonctionnement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Libellé
002 Déficit antérieur	- €	1 213 996 €	002 Excédent antérieur reporté
011 Charges à caractère général	625 000 €	94 700 €	70 Produits de services
		2 225 656 €	73 Impôts et taxes
		1 005 315 €	74 Dotations et participations
012 Charges de personnel	885 000 €		
014 Atténuation de produits	- €	16 000 €	013 Atténuations de charges
022 Dépenses imprévues	- €		
023 Virmt à la sect° d'investis.	571 398 €		
65 Autres charges gestion courante	1 790 000 €	155 000 €	75 Autres produits de gestion courante
66 Charges financières	62 363 €	300 €	76 Produits financiers
67 Charges exceptionnelles	506 500,00 €	7 100 €	77 Produits exceptionnels
042 Dotation amortissement	280 605,50 €	2 800 €	041 quote part sub invest
	4 720 867 €	4 720 867 €	

En dépenses :**Chapitre 011 : 625 000 € (BP 2018 : 615 817 €)**

Les principaux postes de dépenses sont :

- Les frais d'énergie – électricité pour 70 000 €
- L'entretien des bâtiments publics pour 60 000 €
- Les divers contrats de maintenance pour 45 000 €
- Les assurances multirisques et automobiles pour 31 255 €
- Les manifestations fêtes et cérémonies pour un total de 77 000 €
- Les publications catalogues et imprimés pour un total de 23 000 €
- Les frais de télécommunications pour 21 000 €
- Les taxes foncières d'un montant de 23 000 €

Chapitre 012 : 885 000€ (BP 2018 : 845 095 €)

Ce chapitre correspond aux dépenses de personnel y compris les mises à disposition. L'augmentation résulte d'une proposition :

- De création d'un poste de régisseur pour le Studio, de coordination et gestion des salles des fêtes, la gestion technique et organisationnelle des événementiels
- Un temps d'ASVP supplémentaire
- Un temps de ménage supplémentaire pour la salle des fêtes, la mairie et la Maison de Santé à Cheux
- Une amélioration des conditions d'emploi pour les agents de la commune

Chapitre 65 : 1 790 000 € (BP 2018 : 1 771 207 €)

Les principales prévisions sont :

- La contribution au SIVOM Education Enfance Jeunesse pour 1 401 319 €
- Les indemnités et charges des élus pour un total de 255 848 €
- Les subventions versées aux associations pour 115 200 € dont 25 000 € prévus pour les manifestations du 75^{ème} anniversaire du débarquement

Chapitre 66 : 62 363 € (BP 2018 : 69 969 €)

- Remboursement des intérêts des emprunts

Chapitre 67 : 506 500 € (BP 2018 : 691 199 €)

Le résultat interne à la section de fonctionnement permet de conserver une somme et de la reporter au résultat de fin 2019.

Chapitre 042 : 280 605,50 € (BP 2018 : 244 000 €)

L'augmentation entre les deux budgets résulte des investissements de 2018 qu'il faut amortir cette année en plus des précédents

En recettes :**Chapitre 002 : 1 213 996 € (BP 2018 : 1 344 718, 15 €)**

Report de l'excédent de fonctionnement voté précédemment.

Chapitre 70 : 94 700 € (BP 2018 : 107 158 €)

Prévision des produits liés aux concessions de cimetière, aux diverses conventions de mises à disposition des locaux et du personnel avec Caen la Mer, Rosel , Caïron et le SEEJ.

Chapitre 73 : 2 225 656 (BP 2018 : 2 366 474 €)

- Les taxes foncières et d'habitation 1 675 239 €
- L'attribution de compensation de Caen la Mer pour 305 813 €
- La dotation de solidarité versée par Caen la Mer d'un montant de 45 000 €
- Le fonds national de garantie individuelle des ressources instaurée suite à la réforme de la taxe professionnelle pour un montant de 15 740 €
- La taxe sur la consommation finale d'électricité reversée par le SDEC ENERGIE, soit 30 000 €
- La taxe additionnelle aux droits de mutation pour un montant de 150 000 €

La prévision de baisse est une mesure de prudence quant à l'évolution du FPIC (fonds de péréquation des recettes intercommunales et communales).

Chapitre 74 : 1 005 315 € (BP 2018 : 1 102 129 €)

Les principales dotations sont

- La dotation forfaitaire 590 314 €
- Les dotations de solidarité et de péréquation pour un total de 390 000 €

L'évolution des dotations notamment celles de péréquation nécessite une certaine prudence.

Chapitre 75 : 155 000 € (BP 2018 : 155 000 €)

Ce sont les revenus des immeubles loués par la commune, salles des fêtes, l'agence postale à Cheux et la gendarmerie à Bretteville l'Orgueilleuse.

Chapitre 76 : 300 € (BP 2018 : 400 €)

Ils correspondent aux intérêts produits par 1145 parts sociales de la Caisse d'Epargne qui appartiennent à la commune.

Chapitre 77 : 7 100 € (BP 2018 : 12 276 €)

Ce chapitre est constitué pour l'essentiel des annulations de mandats et des remboursements de sinistres.

Pour information le budget de fonctionnement des communes déléguées se répartit ainsi :

CNES	Désignation	Fournitures administratives	Fêtes & cérémonies	Subventions aux associations
BLO	BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	4 000 €	31 000 €	46 000 €
BR	BROUAY	- €	5 500 €	1 700 €
CH	CHEUX	900 €	12 000 €	8 500 €
LMP	LE MESNIL PATRY	- €	6 500 €	1 000 €
PEB	PUTOT EN BESSIN	600 €	5 000 €	1 900 €
CROIX	SAINTE CROIX GRAND TONNE	- €	2 000 €	1 500 €
TEM	THUE ET MUE	6 600 €	15 000 €	54 600 €
	Total Général	12 100 €	77 000 €	115 200 €

Parc d'activités de Cardonville
8 avenue de La Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25
Fax : 02 31 08 06 52
accueil@thueetmue.fr

www.thueetmue.fr

B.- Section d'investissement**- OPERATIONS NON INDIVIDUALISEES -**

Ces dépenses et recettes non individualisées ne dépendent pas d'une opération particulière.

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES

CHAP	LIBELLE	RAR 2018	BP 2019
040	Amortissement de subvention	- €	2 800 €
10	Remboursement taxe d'aménagement	- €	36 566 €
16	Emprunt & dépôt de cautionnement	3 986 €	222 645 €
204	Fonds de concours	445 112 €	48 093 €
		449 098 €	310 104 €

Les emprunts et dettes correspondent au remboursement en capital d'un montant de 222 645 €.

Les fonds de concours sont affectés au SEEJ pour 18 093 € et 30 000 € pour la communauté urbaine Caen la mer.

RECETTES**RECETTES NON INDIVIDUALISEES**

CHAP	LIBELLE	RAR 2018	BP 2019
001	Excédent d'investissement	- €	626 252 €
021	Virement de la section fonctionnement	- €	571 398 €
024	Produits des cessions d'immobilisation	345 024 €	- €
040	Dotations aux amortissements	- €	280 606 €
1068	Fonctionnement capitalisé	- €	599 282 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	345 657 €	473 000 €
13	Subventions versées		2 000 €
16	Emprunt	- €	500 000 €
		690 681 €	3 052 538 €

Le virement de la section de fonctionnement d'un montant de 571 398 € est une somme pour équilibrer la section d'investissement.

Les amortissements des immobilisations de 280 606 €.

Le fonctionnement capitalisé du compte 1068 d'un montant de 599 282 € et affecté au moment du vote du compte administratif 2018. Il permet le financement du solde, après imputation de l'excédent, des restes à réaliser

Les dotations, fondations et réserves pour 473 000€ se décomposent :

- Le FCTVA (fonds de compensation de TVA) de 385 000 € pour 2019 représente la récupération de la TVA sur les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par la commune.

- La taxe d'aménagement estimée à 88 000 € et qui fera l'objet d'un reversement par la communauté urbaine Caen la Mer pour les actes d'urbanisme autorisés à compter du 1er janvier 2017 à hauteur de 75%.

La subvention forfaitaire du SDEC de 2 000 € suite à l'achat d'un véhicule électrique par la commune.

RECETTES INDIVIDUALISEES

OP	Désignation	Provenance	BP 2019
121	Maison services publics	DRAC - DGD	120 000 €
		LEADER	50 000 €
		Conseil départemental - contrat de territoire	66 000 €
122	Salle multisports Victor LORIER	Etat DSIL/ DETR	100 000 €
		Conseil départemental	300 000 €
801	AD'AP	Etat - DETR	80 000 €

716 000 €

Opération 121 : Maison de services publics 236 000 €

- Subvention de la DRAC dans le cadre de de la dotation générale de décentralisation pour le déménagement de la médiathèque au sein de la maison de services publics
- Subvention Leader est une subvention européenne
- Quant au Conseil départemental la somme de 66 000 € représente un supplément sur la prévision initiale de 200 000 €

Opération 122 : salle multisports Victor LORIER : 400 000 €

Les décisions de subvention ne sont pas encore connues.

Opération 801 : AD'AP : 80 000 €

Cette subvention concerne la mise en accessibilité des cimetières de Thue et Mue dont les travaux sont en cours.

Parc d'activités de Cardonville
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25
Fax : 02 31 08 06 52
accueil@thueetmue.fr

www.thueetmue.fr

- EQUIPEMENT INDIVIDUALISE -

DEPENSES

OP	Désignation	RAR 2018	BP 2019
118	PLACE DES CANADIENS	102 567 €	- €
120	AMENAGEMENT BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	48 828 €	182 000 €
121	MAISON DE SERVICES PUBLICS	1 450 329 €	200 000 €
122	SALLE VICTOR LORIER	- €	1 300 000 €
201	SALLE DES FETES ET CHAUFFAGE BROUAY	29 923 €	- €
202	AMENAGEMENT BROUAY	7 950 €	- €
301	AMENAGEMENT CHEUX	137 676 €	99 700 €
401	AMENAGEMENT LE MESNIL PATRY	11 942 €	6 500 €
402	AMENAGEMENT ANCIENNE MAIRIE LE MESNIL PATRY	68 214 €	- €
501	AMENAGEMENT PUTOT EN BESSIN	- €	5 200 €
601	SAINTE CROIX GRAND TONNE	7 100 €	161 000 €
701	EGLISES	23 686 €	15 000 €
702	ADMINISTRATION GENERALE	138 686 €	20 000 €
703	SERVICES TECHNIQUES	32 796 €	46 000 €
704	COMMUNICATION	25 880 €	- €
705	PROGRAMMATION ASC	528 €	- €
707	TELEPHONIE ET INTERNET	21 000 €	40 000 €
800	ENVIRONNEMENT	- €	5 000 €
801	AD'AP	277 930 €	- €
802	ELABORATION PROJET DE TERRITOIRE	18 814 €	- €
803	SALLES DES FETES	10 916 €	12 500 €
804	JEUX PUBLICS	40 000 €	40 000 €
805	PERSONNES AGEES		100 000 €
	TOTAL OPERATIONS	2 454 765 €	2 232 900 €

Outre les restes à réaliser 2018, les opérations 2019 sont :

Opération 120 - Aménagement de Bretteville l'Orgueilleuse : 182 000 €

- Travaux de bâtiment à la gendarmerie : 6 000 €
- Deux points lumineux au stade et rue Pérelle : 6 000 €
- Deux containers externes au Castillons : 10 000 €
- Acquisition d'arbres : 2 000 €
- Un panneau vitesse : 2 000 €
- Un accès à la salle 3 du Studio : 6 000 €
- Jardins familiaux et aire de jeux : 150 000 €

Opération 121 : Maison de Services Publics : 200 000 €

Un complément de 200 000€ est nécessaire mais des recettes supplémentaires sont également inscrites (236 000€). Le coût de l'opération ne dépassera pas comme prévu ce qu'aurait coûté la remise en état de l'actuelle mairie annexe.

Opération 122 : réhabilitation salle multisports Victor LORIER : 1 300 000 €

Opération 301 : Aménagement de Cheux : 99 700 €

- Etude sur la possibilité de transformer ou reconstruire la salle des fêtes
- Lettres du monument aux Morts : 4 000 €
- Remise en état du lavoir : 10 000 €
- Pose de deux déstratificateurs dans la salle d'honneur pour améliorer le chauffage de cette pièce : 5 000 €
- Réseau pluvial rue de Marchanville : 60 000 €
- Achat de sièges pour la bibliothèque : 700 €

Opération 401 : Aménagement Le Mesnil Patry : 6 500 €

- Aménagement d'une régie sono.

Opération 501 : Aménagement Putot en Bessin : 5 200 €

- Trois panneaux d'affichage : 1 950 €
- Liaison rue des écoles : 2 500 €
- Cinq prises festives lampadaires : 750 €

Opération 601 : Aménagement Sainte Croix Grand Tonne : 161 000 €

- Clôture de sécurité pour le parc de jeux enfants : 5 000 €
- Etude paysagère devant la salle polyvalente : 3 000 €
- Etude de projet de réhabilitation de la mairie ou l'extension de la salle de fêtes : 3 000 €
- Travaux projet de réhabilitation de la mairie ou l'extension de la salle de fêtes : 150 000 €

Opération 701 : Eglises : 15 000 €

- Travaux de consolidation de soubassement de l'église à Cheux : 15 000 €

Opération 702 : Administration générale : 20 000 €

- Achats divers

Opération 703 : services techniques : 46 000 €

- Matériel électoral : 3 000 €
- Achat de matériels et outillages techniques : 23 000 €
- Etude local technique à Cheux : 20 000 €

Opération 707 : Téléphonie et Internet réseau : 40 000 €

En raison de la panne définitive du serveur de la mairie annexe de Bretteville l'Orgueilleuse, l'évolution informatique de Thue et Mue se fera plus rapidement que prévu.

Opération 800 : Environnement : 5 000 €

- Implantation de haies et d'arbres en liaison avec le Conseil départemental

Opération 803 : Salles des fêtes : 12 500 €

- Un vidéo-projecteur pour Putot en Bessin : 2 000 €
- Une sono et deux micros pour Putot en Bessin : 9 500 €
- Cinq tables pour Putot en Bessin : 1 000 €

Opération 804 : Jeux publics : 40 000 €Opération 805 : Personnes âgées : 100 000 €

- Il s'agit de participer à la construction d'une maison partagée qui accueillerait des personnes âgées.

Le budget de la commune nouvelle Thue et Mue s'équilibre donc en recettes et en dépenses pour la section fonctionnement à la somme de 4 720 867 € et pour la section investissement à la somme de 5 446 867 €.

M. LAFONT précise que ce budget 2019 est un budget volontariste pour l'aménagement du territoire.

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les propositions du comité des exécutifs tenant au budget primitif 2019,
Vu le rapport présenté par l'adjoint au maire en charge des finances,
Vu l'avis de la commission finances du 14 mars 2019,
Considérant que rien ne s'oppose au vote dudit budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VOTER** le budget primitif 2019 du budget principal qui s'équilibre

- En section de fonctionnement : 4 720 867 €

- En section d'investissement : 5 444 867 €

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XV/ BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE CŒUR DE BOURG DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

A/ Section de fonctionnement

Récapitulatif - section fonctionnement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Libellé
002 Déficit reporté	572 138 €	- €	002 Excédent antérieur reporté
011 Charges à caractère général	8 845,00 €	- €	70 Produits de services
		59 157 €	74 Dotations et participations
012 Charges de personnel	- €	21 836 €	
014 Atténuation de produits	- €	1 600 703 €	042 opération d'ordre de transfert de la section
022 Dépenses imprévues	- €		
023 Virmt à la sect° d'investis.	1 100 703 €		
65 Autres charges gestion courante	10 €	- €	75 Autres produits de gestion courante
66 Charges financières	- €		76 Produits financiers
67 Charges exceptionnelles	- €		77 Produits exceptionnels
68 Dotation provision			041 quote part sub invest
TOTAL DEPENSES	1 681 696 €	1 681 696 €	TOTAL RECETTES

Le budget annexe Cœur de Bourg s'équilibre en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 681 696 €.

B/ Section d'investissement

Récapitulatif - section investissement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Libellé
Total prévision dépenses 2019			Total prévision recettes 2019
amortissement subventions			amortissement immobilisation
040 opération d'ordre transfert de la section	1 600 703 €		dépôt et cautionnement
001 déficit	- €	500 000 €	001 excédent d'investissement
Sous-total	1 600 703 €	500 000 €	Sous-total
		1 100 703 €	021 Vimt sect° fonctionnement
TOTAL DEPENSES	1 600 703 €	1 600 703 €	TOTAL RECETTES

Parc d'activités de Cardonville
8 avenue de La Stèle - Bretteville-L'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Tél. : 02 31 80 78 25
Fax : 02 31 08 06 52
accueil@thueetmue.fr

www.thueetmue.fr

Le budget annexe Cœur de Bourg s'équilibre en section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 1 600 703 €

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu les propositions du comité des exécutifs tenant au budget primitif 2019,
Vu le rapport présenté par l'adjoint au maire en charge des finances,
Vu l'avis de la commission finances du 14 mars 2019,
Considérant que rien ne s'oppose au vote dudit budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VOTER** le budget primitif 2019 du budget annexe Cœur de bourg qui s'équilibre

- En section de fonctionnement : 1 681 696 €

- En section d'investissement : 1 600 703 €

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XVI/ BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE COMMERCES DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

A/ Section de fonctionnement

Le budget annexe Commerces s'équilibre en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de 45 902 €.

Récapitulatif - section fonctionnement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Libellé
002 Déficit antérieur	- €	19 902 €	002 Excédent antérieur reporté
011 Charges à caractère général	5 900,00 €	- €	70 Produits de services
012 Charges de personnel	- €		
022 Dépenses imprévues	- €		
023 Virmt à la sect^o d'investis.			
65 Autres charges gestion courante	10 €	26 000 €	75 Autres produits de gestion courante
66 Charges financières	3 100 €		76 Produits financiers
67 Charges exceptionnelles	20 035,00 €	- €	77 Produits exceptionnels
042 Dotation provision	16 857,00 €		041 quote part sub invest
TOTAL DEPENSES	45 902 €	45 902 €	TOTAL RECETTES

B/ Section d'investissement

Le budget annexe Commerces s'équilibre en section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 29 811 €

Récapitulatif - section investissement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Libellé
Total prévision dépenses 2019	5 657,00 €		Total prévision recettes 2019
amortissement subventions		16 857 €	amortissement immobilisation
Dépôts & cautionnement reçus	2 020 €	2 020 €	Dépôts & cautionnement reçus
Rembourst emprunt en capital	11 200 €		Emprunt
Dépenses imprévues			
RAR 2018			RAR 2018
001 déficit	10 934,28 €		001 excédent d'investissement
		10 934,28 €	1068 Excédent de fonctionnt capitalisés
			021 Vimt sect° fonctionnement
TOTAL DEPENSES	29 811 €	29 811 €	TOTAL RECETTES

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les propositions du comité des exécutifs tenant au budget primitif 2019,
 Vu le rapport présenté par l'adjoint au maire en charge des finances,
 Vu l'avis de la commission finances du 14 mars 2019,
 Considérant que rien ne s'oppose au vote dudit budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VOTER** le budget primitif 2019 du budget annexe Commerces qui s'équilibre

- En section de fonctionnement : 45 902 €

- En section d'investissement : 29 811 €

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XVII/ BUDGET PRIMITIF 2019 DU BUDGET ANNEXE MAISON DE SANTE DE LA COMMUNE DE THUE ET MUE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

A/ Section de fonctionnement

Le budget annexe Maison de Santé s'équilibre en section de fonctionnement, en dépenses et en recettes, à la somme de 92 163 €.

Récapitulatif - section fonctionnement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Libellé
002 Déficit antérieur		- €	002 Excédent antérieur reporté
011 Charges à caractère général	12 400,00 €	3 600 €	70 Produits de services
			73 Impôts et taxes
		70 563 €	74 Dotations et participations
012 Charges de personnel	2 500 €		
014 Atténuation de produits	- €		013 Atténuations de charges
022 Dépenses imprévues	- €		
023 Virmt à la sect° d'investis.	46 678 €		
65 Autres charges gestion courante	10 €	18 000 €	75 Autres produits de gestion courante
66 Charges financières	7 624 €		76 Produits financiers
67 Charges exceptionnelles			77 Produits exceptionnels
68 Dotation provision	22 951,00 €		041 quote-part sub invest
TOTAL DEPENSES	92 163 €	92 163 €	TOTAL RECETTES

B/ Section d'investissement

Le budget annexe Maison de santé s'équilibre en section d'investissement, en dépenses et en recettes, à la somme de 87 401 €

Récapitulatif - section investissement			
Libellé	Dépenses	Recettes	Libellé
Total prévision dépenses 2019			Total prévision recettes 2019
amortissement subventions		22 951 €	amortissement immobilisations
Rembourst emprunt en capital	30 223 €	1 600 €	dépôt et cautionnement
Dépenses imprévues			
RAR 2018			RAR 2018
001 déficit	57 178,18 €		001 excédent d'investissement
		16 171,74 €	1068 Excédent de fonctionnt capitalisés
Sous-total	87 401 €	40 723 €	Sous-total
		46 678 €	021 Vimt sect° fonctionnement
TOTAL DEPENSES	87 401 €	87 401 €	TOTAL RECETTES

Le conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
 Vu les propositions du comité des exécutifs tenant au budget primitif 2019,
 Vu le rapport présenté par l'adjoint au maire en charge des finances,
 Vu l'avis de la commission finances du 14 mars 2019,
 Considérant que rien ne s'oppose au vote dudit budget,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE VOTER** le budget primitif 2019 du budget annexe Maison de santé qui s'équilibre

- En section de fonctionnement : 92 163 €

- En section d'investissement : 87 401 €

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XVIII/ ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

Le budget primitif 2019 du budget principal étant adopté, il est possible maintenant de voter les subventions aux associations.

Chaque commune déléguée a pu ainsi proposer les subventions lors de différentes réunions, dans le cadre de leur budget.

La commune nouvelle a, quant à elle, proposé les subventions à certaines associations transversales.

Le montant total des subventions proposées en 2019 s'élève à 87 895,60 euros. Il était de 82 362,40 euros en 2017 et à 86 445,02 euros en 2018.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ATTRIBUER** les subventions 2019 aux associations conformément au tableau joint
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

COMMEMORATIONS	BLO	BROUAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	75ème anniversaire	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ANCIENS COMBATTANTS CHEUX			250,00						250,00	250,00	300,00
ANCIENS COMBATTANTS BLO				50,00					50,00	50,00	50,00
COMITE JUNO	100,00								100,00	100,00	150,00
UP THE JONE (PARADES MILITAIRES)	300,00						5 000,00		5 300,00	300,00	500,00
WESTLAKE BROTHERS	300,00			200,00	150,00				650,00	600,00	350,00

CULTURE	BLO	BROUAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	75ème anniversaire	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ROUTE SERGE ST SCULPTEUR			50,00						50,00	50,00	50,00
ACALC (salon du livre)			700,00						700,00	900,00	900,00
ASSO STUDIO CULTURE	15 000,00								15 000,00	14 000,00	15 000,00
GENERIQUES	2 197,60								2 197,60	2 061,00	2 098,00
MUE SIQUE								1 100,00	1 100,00	800,00	45,00

LOISIRS	BLO	BROUAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	75ème anniversaire	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
BAL BROUAY ANIM°		450,00							450,00	400,00	400,00
COMITE DES FETES BLO	2 000,00								2 000,00	2 000,00	2 000,00
COMITE DES FETES SCGT						1 000,00			1 000,00	1 000,00	1 000,00
CTE JUMELAGE CHEUX			600,00						600,00	1 100,00	600,00
JUMELAGE LONG BENNINGTON	1 500,00								1 500,00	1 500,00	1 500,00
JUMELAGE MAUREILLAS	1 500,00								1 500,00	1 500,00	1 500,00
CTE SPORT & LOISIRS PEB					715,00				715,00	715,00	715,00
MJC VAL DE SEULLES		150,00							150,00	120,00	120,00

SOLIDARITE	BLO	BROUJAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	75ème anniversaire	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ADMIR	1 540,00	150,00	400,00	100,00	300,00	100,00			2 590,00	2 485,00	2 205,00
DONNEURS DE SANG	150,00								150,00	150,00	150,00
RESTAU DU CŒUR				50,00	150,00				200,00	150,00	150,00
SEL CHEUX SYSTEME			500,00						500,00	600,00	350,00
D'ÉCHANGE ET DE SOLIDARITE									200,00	200,00	200,00
ASS DES AINÉS DE BLO	200,00								200,00		
Amicale des aînés			200,00					5 000,00	5 000,00	8 971,20	8 718,40
AIAE								2 881,00	2 881,00	2 803,50	80,00
PERSONNES AGEES CANTON											
SPORTS	BLO	BROUJAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	75ème anniversaire	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ASS BLO ROTS TENNIS DE	350,00								350,00	350,00	350,00
ASS SPORTIVE BLO (BASKET)	6 430,00	70,00			50,00				6 550,00	6 600,00	7 255,00
ASS BLO BADMINTON	350,00								350,00	420,00	375,00
JEUNESSE SPORTIVE BLO	2 500,00	250,00	200,00	200,00	190,00				3 340,00	3 259,00	3 226,00
FC Thaon BLO LFC (Foot)	5 000,00							1 000,00	6 000,00	6 000,00	7 060,00
Gymnastique volontaire			600,00						600,00		
US Cheux - SMN			3 000,00						3 000,00	3 000,00	4 200,00
Groupement T&M FOOT								2 000,00	2 000,00	3 000,00	0,00
UNION CYCLISTE DE TILLY VAL				200,00					200,00	200,00	200,00
DE SEULLES											
VIET VO DAO	300,00								300,00	300,00	300,00

SCOLAIRE	BLO	BROUJAY	CHEUX	LMP	PEB	SCGT	75ème anniversaire	T&M	TOTAL	Pour mémoire 2018	Pour mémoire 2017
ALU (2,48/hab en 2019, 2,44 en 2018)								14 512,00	14 512,00	13 915,32	13 172,00
APE SIMN			1 600,00	200,00					200,00	200,00	200,00
APE CHEUX									1 600,00	1 580,00	1 700,00
CHAMBRE DE METIERS ET DE L'ARTISANAT (35 €/élève)	210,00								210,00	0,00	105,00
LES GALOPINS	2 000,00	440,00			310,00	260,00			3 010,00	3 050,00	3 158,00
PREVENTION ROUTIERE	100,00								100,00	100,00	100,00
MAS "IKIGAI" (APAEI)	400,00								400,00	400,00	0,00
CFA BTP	70,00								70,00	70,00	0,00
Total	42 567,60	1 510,00	8 100,00	1 000,00	1 865,00	1 360,00	5 000,00	26 493,00	87 895,60		
Budget 2019	46 000,00	1 700,00	8 500,00	1 000,00	1 900,00	1 500,00	25 000,00	29 600,00	115 200,00		

XIX/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

La région Normandie propose un dispositif unique « IDEE (Initiative Développement durable Energie Environnement) réparti en quatre volets pour soutenir les projets dans le domaine de l'Energie, de l'Environnement et du Développement durable.

L'IDEE action « rénovation énergétique des bâtiments publics » appartenant à l'un des quatre volets, est un dispositif d'aide à la rénovation du parc tertiaire des communes et des intercommunalités engagées dans une stratégie ambitieuse de transition énergétique, ce qui est le cas pour THUE ET MUE.

L'IDEE action « production d'énergies renouvelables » est un dispositif favorisant notamment la production d'énergie dans le domaine photovoltaïque.

Les projets concernés sont :

LA MAISON DE SERVICES PUBLICS

Ce projet s'inscrit dans un bâtiment pluridisciplinaire et fortement mutualisé, permettant un usage important en termes de taux d'utilisation. Il complète et réorganise l'offre de service public à l'échelle cantonale, municipale et communale.

La décision concernant la rénovation énergétique est double et correspond aux deux dispositifs :

1. Une demande pour la rénovation énergétique du bâtiment ancien

Compte tenu du travail réalisé sur le projet, la commune respecte le scénario d'un niveau équivalent à 50kWhEP/m²/an et intègre trois des six critères exigés :

- Contribution à la montée en compétence des professionnels : au moins deux entreprises retenues dans le cadre du marché sont qualifiées « Reconnu Garant de l'Environnement (RGE) »,
- Engagement de s'inscrire dans une démarche de chantier propre ou pour la qualité de l'air intérieur des bâtiments,
- Démarche de sensibilisation des usagers aux économies d'énergie,

2. Une demande pour la partie extension (panneaux photovoltaïques)

La commune de Thue et Mue travaille précisément sur des projets de développement d'énergies renouvelables. Il est ainsi prévu sur la maison de services publics l'installation de panneaux photovoltaïques.

LA SALLE MULTISPORTS VICTOR LORIER

La salle multisports Victor LORIER, située à Bretteville l'Orgueilleuse, a été construite à la fin des années 1980. Tout au long de ces trente-deux années d'activités, le problème récurrent de ce bâtiment provenait du chauffage, de sa coûteuse consommation électrique et de son isolation déficiente.

Son taux d'occupation, très élevé tant par les associations que par les écoles notamment, nécessite des aménagements supplémentaires et une consolidation structurelle du bâtiment. C'est pour cette raison qu'une réhabilitation globale a été envisagée.

Il est donc proposé que la commune réponde aux critères des deux dispositifs pour la salle Victor LORIER comme pour la maison de services publics.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à solliciter des aides financières auprès de la Région Normandie dans le cadre du dispositif IDEE (Initiative Développement durable Energie Environnement) qui couvre plusieurs dispositifs pour le projet de la maison de services publics et pour le projet de la salle multisports Victor LORIER.
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XX/ DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'EUROPE « LEADER » POUR LE PROJET AVEC L'ECOLE D'ARCHITECTURE DE LA VILLE ET DES TERRITOIRES A MARNE LA VALLEE

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

La DDTM travaille chaque année avec l'école d'architecture de Marne la Vallée. Cette formation post-diplôme permet aux architectes-urbanistes d'approfondir des compétences de concepteur dans le domaine de l'architecture, de la forme urbaine, de l'espace public et du paysage, mais aussi d'acquérir de nouveaux savoirs afin d'appréhender les mécanismes de décision, les jeux d'acteurs et les cadres réglementaires et économiques, ainsi que les enjeux techniques et environnementaux. Dans ce cadre, les jeunes architectes ont un travail à conduire sur un territoire autour d'une problématique identifiée avec les partenaires locaux.

C'est pourquoi, la commune nouvelle de Thue-et-Mue a été sollicitée pour qu'un groupe d'étudiants réalise une étude, intitulée « Etude sur les éco-mobilités et connexions dans le périurbain caennais, autour de la gare de Bretteville-Norrey et de la commune nouvelle. ».

L'étude a duré 5 mois. Une première phase du travail a été présentée le vendredi 7 décembre 2018 sous la forme d'un jury intermédiaire, à l'école d'architecture de Marne-la-Vallée,
Une restitution académique a eu lieu le vendredi 15 février 2019, sous forme d'un jury final, à l'école d'architecture de Marne-la-Vallée.
Enfin, une restitution du travail a eu lieu à THUE ET MUE, le 20 mars dernier au Studio devant les partenaires locaux.

La commune nouvelle Thue-et-Mue a fait une demande de subvention auprès de l'Europe dans le cadre « LEADER ».

Le plan de financement de cette action est le suivant :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Etudes et prestations	20 000 € HT	Etat – DDTM – 17 %	5 000 € HT
Frais de personnel	2 613 € HT	Conseil départemental : 0 %	0 € HT
Frais de structure	391,95 € HT	Autofinancement : 14,98 %	4 404,95€ HT
Frais de réception et d'hébergement	6 400€ HT	LEADER : 68,02 %	20 000 € HT
TOTAL :	29 404,95 € HT	TOTAL :	29 404,95 € HT

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'APPROUVER** le projet et le plan de financement ci-dessus
- **DE SOLLICITER** une subvention auprès de l'Europe au titre du LEADER
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XXI/ ADOPTION DU RAPPORT DE LA CLECT n° 1-2019

Rapporteur : Didier LHERMITE adjoint au maire en charge des finances

La commune d'Authie, du fait du mode de calcul du transfert de charges en 2017, se trouve devant une situation financière qui ne lui permet plus de dégager une épargne suffisante pour subvenir à ses besoins. Sur la base de la réclamation de ladite commune et au vu du caractère exceptionnel de cette demande, la CLECT s'est réunie le 22 janvier 2019 afin de se prononcer sur la prise en compte de la demande de révision de l'évaluation des charges transférées de la commune d'Authie.

Les impacts financiers sont présentés dans le tableau ci-dessous :

AUTHIE

<i>compétence : Entretien/maintenance Voirie Coût de renouvellement du matériel</i>	Evaluation 2017 (1)	Demande de révision 2019	Ecart
Dépenses d'investissement transférées (a)	94 904,63	60 208,63	-34 696,00
Recettes d'investissement transférées (b)	24 868,13	18 772,00	-6 096,13
CHARGES NETTES EN INVESTISSEMENT (a) -(b)	70 036,50	41 436,63	-28 599,87

(1) cf. CLECT rapport n°1 - 2017 "Transfert de charges suite à la création de la communauté urbaine au 1er janvier 2017 - compétences voirie, espaces verts, tourisme, fourrière animale"

Conformément à l'article 1609 nonies C du code général des impôts, le président de CAEN LA MER a notifié aux communes le rapport n°1-2019 de la CLECT.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ACTER** la modification du montant des charges nettes transférées pour la commune d'Authie au titre de la compétence voirie cité dans le tableau ci-dessus (montant qui sera à défalquer de l'attribution de compensation de la commune à compter de 2019, sans effet rétroactif)
- **D'APPROUVER** le rapport d'évaluation n° 1 – 2019 de la CLECT
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XXII/ MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS

Rapporteur : Cécile PARENT, adjointe en charge de l'administration générale

En début d'année 2019, un agent de la commune a effectué une mobilité vers une autre collectivité. Son grade était adjoint administratif principal 2^{ème} classe. Le jury de recrutement pour son remplacement a eu lieu le 11 mars 2019 et le candidat retenu est titulaire de la fonction publique mais à un grade inférieur. Il convient donc de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet. La suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à temps complet sera proposé au prochain conseil municipal après avis du Comité technique.

Par ailleurs, la commune dispose d'un agent de surveillance de la voie publique à raison de 14h par semaine. Les besoins des communes déléguées sont de plus en plus fréquents notamment pour la lutte contre la prolifération des frelons asiatiques, le temps de présence lors des manifestations, la lutte contre les dépôts sauvages, le respect du stationnement et la lutte contre les incivilités diverses. Il est donc proposé de recruter un agent au grade d'adjoint technique à 21 heures hebdomadaires pour assurer les fonctions d'agent de surveillance de la voie publique en complément de l'agent déjà en place.

De plus, une réflexion a été menée autour d'un poste technique qui serait intitulé « régisseur ». Les missions consisteraient en la régie du Studio dans sa globalité, la coordination et la gestion de toutes les salles des fêtes et la gestion technique et organisationnelle des évènementiels. Il est donc proposé de recruter un agent au grade d'adjoint technique à temps complet.

Enfin, le conseil municipal a créé le 30 janvier dernier un poste d'adjoint administratif à 25/35^{ème} pour le secrétariat de mairie de Putot en Bessin et pour le secrétariat du CCAS. Ce poste devait évoluer en 2020 à 35/35^{ème} après le départ en retraite de l'agent assurant le secrétariat de Sainte Croix Grand Tonne. L'agent a fait savoir qu'il souhaite en fait partir à la retraite dès 2019. Il est donc proposé de créer un poste d'adjoint administratif à temps complet dès le 1^{er} avril 2019. Le poste d'adjoint administratif à 25/35^{ème} sera supprimé après l'avis du comité technique lors d'un prochain conseil municipal. Ensuite, Il conviendra également de supprimer le poste d'attaché territorial à 20/35^{ème}.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE MODIFIER** le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2019 comme suit :
 - Création de deux postes d'adjoint administratif à temps complet. La suppression des postes d'adjoint administratif principal 2^{ème} classe à 35/35^{ème}, d'adjoint administratif à 25/35^{ème} et d'attaché territorial à 20/35^{ème} interviendra lors d'un prochain conseil municipal,
 - Création d'un poste d'adjoint technique à 21 heures hebdomadaires,
 - Création d'un poste d'adjoint technique à temps complet,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XXIII/ CONVENTION ADHESION AU SERVICE D'ARCHIVES

Rapporteur : Cécile PARENT, adjointe en charge de l'administration générale

La commune de Thue et Mue compte beaucoup d'archives qui nécessitent un traitement spécial pour leur conservation. La commune ne possède pas les compétences techniques nécessaires à cet archivage.

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados, dans le cadre de ses missions facultatives, propose aux collectivités locales un service d'aide à la gestion des archives.

Afin d'anticiper le déménagement de la mairie annexe de Bretteville l'Orgueilleuse et de la mairie annexe du Mesnil-Patry dans la maison de services publics, un diagnostic a été demandé aux archives du Calvados. Le diagnostic fixe à 191,30 mètres linéaires d'archives à traiter pour un temps d'intervention d'un professionnel de 59 jours.

Les missions du centre de gestion seraient :

- Traitement des archives intermédiaires (tri, éliminations, classement, conditionnement, inventaire...),
- Préparation des éliminations,
- Préparation du dépôt des archives les plus anciennes aux archives du Calvados,
- Constitution d'un tableau de gestion des archives,
- Rédaction d'une procédure d'archivage,
- Conseil auprès des agents de la collectivité,
- Organisation des locaux d'archivages,

L'ensemble de ces prestations sera assuré par le centre de gestion sur site pour le compte de la collectivité moyennant une participation journalière de 185 euros, soit 10 915 euros.

Le diagnostic des archives se poursuivra ensuite dans les mairies annexes de Brouay, Cheux, Putot en Bessin et Sainte Croix Grand Tonne.

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'ADHERER** au service archives du Centre de Gestion de la fonction Publique Territoriale du Calvados
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer la convention d'adhésion au service archives du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Calvados
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XXIV/ RESEAU LECTURE PUBLIQUE - CONVENTIONS AVEC LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Rapporteur : Michel LAFONT, maire

Des réflexions sont menées par la Communauté Urbaine Caen la Mer et les communes au sein du réseau de lecture publique afin de définir les conditions d'adhésion et de participation aux outils et aux projets communs.

La Communauté urbaine Caen la Mer propose désormais aux communes :

- Convention niveau 1 : permettre aux bibliothèques communales d'apparaître dans le portail des bibliothèques de Caen la mer et de rejoindre ainsi les 10 communes qui bénéficient déjà de cette visibilité. Ce niveau de conventionnement couvre également l'adhésion aux services de la Boîte Numérique qui se faisait jusqu'alors via la Bibliothèque du Calvados.
- Convention de niveau 2 : Installer dans une douzaine de nouvelles bibliothèques le système intégré de gestion des bibliothèques de la Communauté urbaine Caen la mer. Cette convention permettra aux bibliothèques de Thue et Mue de bénéficier du même logiciel professionnel.
- Convention de niveau 3 : élargir le nombre de bibliothèques équipées de la technologie RFI (Radio Frequency IDentification) et le service navette pour permettre une meilleure circulation des collections sur le territoire de la Communauté Urbaine. Le retour des livres serait possible dans n'importe quelle bibliothèque signataire de la convention. Cette étape est à envisager plus tard pour les bibliothèques de Thue et Mue.

Chaque « palier » de convention est associé à un coût par habitant pour la commune signataire. Ces coûts s'additionnent aux précédents :

Convention N°1 :

- Adhésion au réseau 0,15€ / habitant / an
- Adhésion boîte numérique 0,15€ / habitant / an (coût identique à celui proposé en 2018 par la Bibliothèque du Calvados)

Les deux services sont dissociés pour plus de lisibilité, mais la convention n°1 comporte obligatoirement les deux volets, soit un coût de 0,30€ / habitant / an.

Ainsi, le coût annuel de la convention de niveau 1 pour Thue et Mue serait de 5 857 hab x 0,30€ = **1 757,10€**

Convention N°2 :

Intégration au SIGB 0,15€ / habitant / an

Le coût annuel de la convention de niveau 2 pour Thue et Mue serait de 5 857 hab. x 0,15€ = **878,55€**

Il est précisé que le coût d'un logiciel pour la commune est estimé entre 6 400 € et 12 500 € avec un coût annuel de maintenant situé 630 € et 1 300 €

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer la convention de niveau 1 avec Caen la Mer afin que les 3 bibliothèques de Thue et Mue intègrent le portail des bibliothèques de Caen la mer
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer la convention de niveau 2 avec Caen la Mer permettant d'intégrer le SIGB de Caen la mer et permettre aux lecteurs des bibliothèques de Thue et Mue de bénéficier de la carte unique de lecteur, valable dans toutes les bibliothèques intégrées du territoire, et du catalogue commun,

Parc d'activités de Cardonville
8 avenue de la Stèle - Bretteville-l'Orgueilleuse
14740 Thue-et-Mue

Tél : 02 31 80 78 25
Fax : 02 31 08 06 52
accueil@thueetmue.fr

www.thueetmue.fr

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XXV/ FONDS DE CONCOURS A LA COMMUNAUTE URBAINE CAEN LA MER

Rapporteur : Eric GUEROULT, conseiller municipal délégué aux réseaux souples

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) est perçue par le SDEC qui reverse 50% de cette recette à la commune nouvelle. Avant la création de la commune nouvelle, seule la commune historique de Bretteville l'Orgueilleuse était dans cette situation. Les autres communes historiques ne percevaient pas les 50% de la TCCFE du SDEC, mais bénéficiaient d'aides plus importantes notamment pour les effacements de réseaux.

Le montant de la recette complémentaire perçu par Thue et Mue est d'environ 30 000 euros par an. Compte tenu que les effacements de réseaux sont pris sur le droit de tirage du secteur et que les aides pour les effacements de réseaux sont moins élevées, il est proposé d'accorder un fonds de concours d'un montant global tous les ans de 30 000 euros à la communauté urbaine pour pallier les aides moins élevées.

Commune	Commune déléguée	Libellé de la rue	Montant HT de l'opération	Montant du fonds de concours	Taux du fonds de concours
THUE ET MUE	BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE	Quartier de la prairie	40 000 €	20 000 €	50,00%
THUE ET MUE	SAINTE CROIX GRAND TONNE	Rue de la Muraille	29 730 €	10 000 €	33,64%
TOTAL				30 000 €	

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **DE PARTICIPER** aux travaux de voirie par fonds de concours versé à la Communauté Urbaine Caen la mer d'un montant total de 30 000 euros conformément au tableau ci-dessus
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer la convention relative au versement de fonds de concours à la communauté urbaine
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

XVXXVII/ ECHANGE DE PARCELLES SUR LA COMMUNE DELEGUEE LE MESNIL PATRY

Rapporteur : Wilfried KOPEC, maire délégué du Mesnil Patry

M. et Mme LHOTELLIER ont souhaité procéder à un échange de terre avec la commune du MESNIL PATRY afin de décaler le chemin « de Cristot à Cheux ». Ce dossier a été délibéré par le conseil municipal mais une erreur de forme nécessite que le conseil municipal de Thue et Mue reprenne une délibération à ce titre.

La parcelle 423 AI 047 d'une contenance de 5a19ca, propriété de M. et Mme LHOTELLIER serait échangée avec la parcelle 423 AI 049 d'une contenance de 5a13ca, propriété de la commune. Il est précisé que les frais d'acte sont à la charge de M. et Mme LHOTELLIER.

Vu la demande faite aux domaines et l'absence de réponse,

Le conseil municipal
après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** l'échange de la parcelle 423 AI 047 d'une contenance de 5a19ca, propriété de M. et Mme LHOTELLIER, avec la parcelle 423 AI 049 d'une contenance de 5a13ca, propriété de la commune,
- **DE PRECISER** que les frais d'actes sont à la charge de M. et Mme LHOTELLIER,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

Fin de la séance à 22 h

